



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'annulation

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-105906>

Département(s) de publication : **78**

Annonce n° **25-105906**

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-97039

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : MAIRIE VILLENNES SUR SEINE

Correspondant : M. Laigneau Jean-Pierre

Adresse : 36 avenue Foch, 78670 Villennes sur seine

Section 3 - Description du marché

Objet du marché : Annulation de l'annonce : Le marché qui sera attribué à un Titulaire unique ou à un groupement comprendra un lot unique global constitué deux parties : Une partie forfaitaire et une partie à bon de commande. L'objet de la partie de prestations de maintenance (forfaitaire) qui sera conclu entre la maîtrise d'ouvrage et le Titulaire sera d'établir un « contrat global et forfaitaire d'engagement de résultat » qui permettra à la ville de Villennes d'optimiser la qualité et le coût des prestations de maintenance préventive et évolutive (mineure). L'objet de la partie « fourniture et petits travaux » qui sera conclu entre la ville de Villennes et le Titulaire sera d'établir un "marché à bons de commande" qui permettra au maître d'ouvrage de réduire les délais de fourniture, de mise en oeuvre temporaire et de petits travaux, et d'optimiser le coût des prestations.

Section 4 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 5 - Motif(s) de l'annulation

Motif d'intérêt général : les exigences du cahiers des charges techniques sont disproportionnées par rapport aux besoins de la commune.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/09/2025